

« METTRE EN PLACE LE CONTRÔLE DE LA PAIE »

PRÉSENTATION DE LA FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS

Réf. : FPP34A



**CONTRÔLEZ VOTRE PAIE EN TOUTE CONFIANCE ET
ÉVITEZ LES ERREURS COÛTEUSES**

Vérifier la paie, c'est déjà protéger votre entreprise.

Grâce à une approche claire et progressive, vous apprendrez à mettre en place un véritable système de contrôle paie : de la vérification des contrats à l'analyse des bulletins, en passant par la conformité DSN et la veille sociale, **vous saurez sécuriser chaque étape pour limiter les risques de redressement, d'erreurs et de litiges.**

CE QUE VOUS ALLEZ APPRENDRE

- Comprendre les enjeux d'un contrôle paie structuré,
- Identifier les erreurs fréquentes à fort impact (social, fiscal, RH),
- Vérifier les données d'entrée : contrats, absences, heures, primes,
- Contrôler ligne à ligne les bulletins et les tranches sociales,
- Détecter les anomalies dans les DSN mensuelles,
- Formaliser un plan de contrôle interne et prévenir les litiges,
- Actualiser vos procédures à chaque évolution réglementaire.

En suivant cette formation, vous bénéficierez de :

- Une **méthode structurée** pour fiabiliser la paie de A à Z,
- Des **outils pratiques** : modèles de contrôle, grilles d'audit, checklists,
- Des **cas concrets** d'erreurs et leurs conséquences pour mieux anticiper,
- Une **pédagogie adaptée** aux RH, gestionnaires et responsables paie.

Que vous soyez en paie, RH, comptabilité ou direction, **vous renforcerez votre autonomie et votre sécurité sur tous les volets du contrôle paie.**

OBJECTIFS GLOBAUX PÉDAGOGIQUES

A l'issu de la formation, les apprenants seront capables de :

- Expliquer les enjeux d'un contrôle paie efficace,
- Vérifier la conformité des contrats, des éléments variables et des bulletins,
- Contrôler les DSN mensuelles et prévenir les anomalies,
- Identifier les points de vigilance URSSAF, fiscaux et conventionnels,
- Mettre en place un plan de contrôle mensuel et un audit interne,
- Adapter les procédures après chaque réforme grâce à une veille active.

THÉMATIQUES

- Enjeux et objectifs du contrôle de la paie,
- Vérification des données d'entrée,
- Contrôle du bulletin de paie,
- Contrôle des déclarations sociales (DSN),
- Contrôle interne & prévention des litiges,
- Veille sociale & actualisation des contrôles.

« METTRE EN PLACE LE CONTRÔLE DE LA PAIE »

PROGRAMME DE LA FORMATION

Réf. : FPP34A



FORMATION INNOVANTE 100% E-LEARNING, QUI ALLIE INTELLIGENCE ET INTERACTIVITÉ

Durée : 35 heures (100 % e-learning)

Objectif : apprenez à sécuriser l'ensemble du processus paie en identifiant les zones à risque, en mettant en place un contrôle interne rigoureux, en vérifiant bulletins, déclarations et contrats, tout en prévenant les erreurs à fort impact (URSSAF, prud'hommes) et en assurant une veille sociale continue et à jour.

Programme : 6 modules

Vous souhaitez fiabiliser vos bulletins et éviter les erreurs en paie ?

Notre formation « **Mettre en place le contrôle de la paie** » est faite pour vous.

Grâce à une approche pédagogique structurée, des outils concrets et des cas réels, vous apprendrez à contrôler efficacement la paie dans votre structure : bulletins, contrats, DSN, variables, documentation RH, veille sociale... tout y passe pour sécuriser vos processus, vos salariés... et vos finances.

MODULE 1 - ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE DE LA PAIE (6h)

- Pourquoi mettre en place un contrôle de la paie ?
- Typologie des erreurs à fort impact : sociales, fiscales, légales,
- Conséquences d'un défaut de contrôle : redressements, litiges,
- Organisation globale d'un système de vérification.

> QCM d'évaluation

MODULE 2 - VÉRIFICATION DES DONNÉES D'ENTRÉE (6h)

- Contrat de travail : analyse des clauses sensibles (temps, primes, durée),
- Intégration des variables issues du planning : pointages, absences, congés,
- Vérification des éléments variables : heures sup., primes, paniers, absences justifiées ou non,
- Transmission des variables au cabinet comptable,
- Synchronisation des données avec la DSN : cohérence des sources.

> QCM d'évaluation

MODULE 3 - CONTRÔLE DU BULLETIN DE PAIE (6h)

- Lecture détaillée et logique du bulletin,
- Vérification des bases, plafonds, exonérations,
- Contrôle des heures supplémentaires, IJSS, primes exceptionnelles,
- Cas concrets : erreurs de net imposable, tranches mal appliquées, régularisations manquantes,
- Points sensibles URSSAF et fiscaux à surveiller.

> QCM d'évaluation

MODULE 4 - CONTRÔLE DES DÉCLARATIONS SOCIALES (DSN) (5h)

- Vérification du contenu de la DSN mensuelle,
- Correspondance entre la DSN, le bulletin et le contrat,
- Cas sensibles : CDD courts, arrêts maladie, indemnités de rupture,
- Risques de redressement en cas de mauvaise déclaration,
- Bonnes pratiques pour prévenir les anomalies DSN.

> QCM d'évaluation

MODULE 5 - CONTRÔLE INTERNE & PRÉVENTION DES LITIGES (6h)

- Construction du plan de contrôle mensuel (modèle fourni),
- Outils : checklists, tableaux croisés, suivi RH/paie,
- Répartition des rôles : paie, RH, direction, cabinet,
- Origines fréquentes des contentieux prud'homaux,
- Bonnes pratiques
- Audit de conformité interne.

> QCM d'évaluation

MODULE 6 - VEILLE SOCIALE & ACTUALISATION DES CONTRÔLES (6h)

- Actualiser les procédures internes après chaque réforme,
- Suivi des taux, plafonds, seuils, exonérations (SMIC, temps partiel, IJSS...),
- Veille légale et conventionnelle,
- Contrôle post-réforme : audit flash ciblé.

> QCM d'évaluation

COMMENCEZ DÈS AUJOURD'HUI !
**Votre paie mérite un contrôle structuré, des bulletins fiables
et une conformité irréprochable...**

... pour faire de votre gestion sociale un levier de sécurité, de confiance
et de sérénité durable.

CADEAU DE BIENVENUE !



**Documents BONUS
à télécharger**

**OFFERTS
POUR TOUTE INSCRIPTION**

CONNECT  E-FORM
Boostez vos compétences avec l'innovation digitale



**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT
VOTRE 1^{ER} RENDEZ-VOUS SUR
CALENDLY**

SCANNEZ-MOI !



06 70 74 67 80



contact@connect-e-form.fr



www.connect-e-form.fr

CONNECT E-FORM 16 Rue Saint-Antoine du T, Bureau 3 31000 Toulouse – France
SARL au capital de 100 € – Code APE : 721Z – N° TVA : FR16988093670 – RCS Toulouse X XXX XXX XXX
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° XX XX XXXXX XX auprès du préfet de la région Occitanie.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.